

*Peine capitale*

pour lui-même et pour tout le monde, et quoi que puisse dire notre représentante éclopée, toutes ses idées sur le sujet sont tout à fait superficielles. Ses propos le montrent bien.

Bien peu de gardiens s'attirent des difficultés à moins qu'ils ne soient violents et durs avec les prisonniers. Sans doute trouve-t-on des psychotiques dans ces institutions, auxquels les normes habituelles ne s'appliquent pas mais, à tout prendre, et j'ai parlé de des centaines de gardiens, les chics types n'ont pas d'ennuis. Quant aux durs, ou ils quittent leur poste ou ils s'attirent des bosses.

Ou l'a bien vu à Saint-Vincent de Paul. Nous nous rappelons les difficultés quotidiennes survenues à ce pénitencier. On les a résolues en donnant une meilleure formation aux gardiens et en faisant preuve d'une plus grande circonspection dans leur choix. On a en outre fait des efforts pour améliorer les relations entre les gardiens et le personnel d'administration. La situation a changé du tout au tout avec bien peu d'efforts de la part des autorités pénitentiaires. Un peu de formation et un peu d'aide iraient loin pour réduire l'animosité qui se développe entre gardiens et personnel de prison. Je songe ici à la situation en Colombie-Britannique, par exemple. A mon avis, les gardiens ont décidé d'abattre une des conseillères parce qu'ils n'étaient pas du tout satisfaits de sa conduite. Il s'agissait d'une décision et ce genre de chose montre que les relations entre ces deux groupes sont totalement inexistantes. Je pense qu'il faudrait consacrer beaucoup plus d'argent...

**Mme Holt:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je pense que l'on a calomnié les gardiens du pénitencier de la Colombie-Britannique et que l'enquête qui a pris fin la semaine dernière a confirmé cela. Je trouve que le député s'est montré terriblement injuste envers les équipes tactiques dont la vie est maintenant menacée. Elles ont été libérées de toute responsabilité dans cette affaire.

**M. Peters:** Monsieur l'Orateur, je ne sais rien de l'enquête en question. Je vous relate seulement un fait, monsieur l'Orateur. Vous pouvez juger par vous-même.

**Une voix:** Quel fait?

**M. Peters:** Il me semble que l'on a décidé de donner des fusils à un certain nombre de gardiens, puis que l'on a repris les fusils et qu'on les a mélangés immédiatement pour qu'on ne puisse pas savoir qui avait tiré, sachant que la balle serait finalement retrouvée. Cela montre qu'il n'y a aucun lien entre les deux groupes, celui des gardiens chargés d'assurer la sécurité et celui des personnes qui essaient de réadapter les prisonniers. Selon moi, la section de la réadaptation n'a pas brillé.

J'en parle parce que les allégations selon lesquelles la vie des gardiens serait en danger vont susciter un énorme mécontentement et de vives craintes parmi les gardiens; si cela se produit, les tensions entraîneront une situation intolérable chez bien des gardiens et d'autres personnes œuvrant dans le même domaine.

Pour ma part, je n'ai aucune objection à la violence. Je ne suis nullement pacifiste. Je n'ai pas d'objection à faire partie des forces armées et à tuer au besoin. Cela ne me dérange pas, parce que ce serait un geste contre l'ennemi, quel qu'il soit. La même chose pourrait s'appliquer dans le cas de mon propre voisin. Dans bien des cas, je pourrais

[M. Peters.]

être vindicatif au plus haut point. Mais je ne pense pas que je pourrais en conscience me présenter devant un tribunal un jour ou l'autre comme membre d'un jury en sachant que mon vote, sur un total de douze, mais c'est le seul qui compte pour moi, entraînerait l'exécution d'un individu. Je ne serais jamais certain d'avoir bien agi. Et parce que je ne demanderais à personne de faire ce que je ne suis pas disposé à faire moi-même, il ne m'est pas difficile de prendre une décision.

Rien ne sert de signaler davantage tous les doutes et toutes les appréhensions qui peuvent naître, ni le rôle que jouent des facteurs aussi importants que le milieu ou les antécédents sociaux de l'accusé. Il y a une chose qui compte pour moi, c'est que les riches n'ont jamais été pendus depuis l'époque de la Confédération. Et il n'y en aura jamais. Nos tribunaux ne condamnent jamais pour un meurtre quelqu'un qui peut se payer un bon avocat. Mais il n'en est pas ainsi de toutes les classes de notre société. Il n'en est pas ainsi du pauvre Indien qui comparait devant les tribunaux, sans personne pour le défendre, et ignorant ce dont on l'accuse. Une telle personne serait inévitablement condamnée à la peine la plus sévère. C'est toujours elle qu'on harcèle.

● (1520)

Je crois fermement que la peine capitale doit cesser d'exister. J'estime que la société est maintenant parfaitement capable de s'occuper de la plupart des déviants qui n'arrivent pas à s'adapter aux normes qu'elle a établies. J'estime que nous pouvons traiter les inadaptes sociaux qui sont dans nos institutions psychiatriques. Nous n'avons pas encore concentré nos efforts sur ce problème. La solution n'est certes pas de construire des prisons plus vastes pour accueillir encore plus de prisonniers, mais plutôt de voir comment ils pourraient fonctionner dans la société.

La société n'a pas le droit de se venger. Si les partisans de la peine de mort n'arrivent pas à justifier l'aspect dissuasif de la peine de mort, il ne reste donc, à mon avis, que la vengeance, et c'est un luxe que la société ne peut se payer. Nous devons poursuivre nos efforts en vue d'éliminer la cause même des crimes qui sont souvent commis par des gens qui n'entrevoient pas d'autres issues.

A mon avis, quelle que soit la décision que nous prenions ces prochains jours, elle ne sera pas irrévocable. La plupart d'entre nous qui préconisons l'abolition de la peine de mort savons que si jamais la situation s'envenime au point que nous ne puissions plus régler la question de la criminalité sans la peine capitale, nous devons alors revoir la situation non pas du point de vue du moraliste ni de notre point de vue personnel, mais en pensant à adopter une législation qui convienne à notre société. J'espère seulement que ceux qui ont combattu de l'autre côté veilleront soigneusement au déroulement de la situation et s'assureront s'il est propice ou non de reprendre le combat, pour la défense de leurs convictions, à la lumière des événements qui se seront produits. J'espère qu'ils ne feront pas appel à des émotions qui peuvent être aisément suscitées chez ceux qui n'ont pas l'avantage de connaître la question aussi bien que les députés de la Chambre, qui ont entendu de nombreuses organisations notoires présenter leur point de vue avec compétence et dans un esprit de justice.